



Comité des finances et du développement économique

Ordre du jour 4

le mardi 7 mai 2019

9 h 30

salle Champlain

Carole Legault, Coordonnatrice du comité

613-580-2424 x28934

CaroleA.Legault@ottawa.ca

Membres du comité :

Président : maire Watson

Vice-président : conseiller T. Tierney

**Conseillers : M. Luloff, L. Dudas, J. Harder, J. Sudds, E. El-Chantiry, J. Cloutier,
S. Blais, G. Darouze, S. Moffatt, A. Hubley**

L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont disponibles sur demande.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 3 - le 2 avril 2019](#)

PRÉSENTATIONS

1. [MISE À JOUR SUR LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION](#)

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

2. [L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA – UN VRAI POUMON ÉCONOMIQUE](#)

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

SERVICES ORGANISATIONNELS

SERVICE APPROVISIONNEMENT

3. [2018 – L'ANNÉE DE L'APPROVISIONNEMENT EN RÉVISION](#)

ACS2019-CSD-PRO-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil reçoive le présent rapport à titre d'information.

SERVICES DES FINANCES MUNICIPALES

4. [BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS – 2019 T1
RAPPORT D'ÉTAPE](#)

ACS2019-CSD-FIN-0009

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport.

5. [PRÉLEVEMENTS 2019 DES OFFICES DE PROTECTION DE LA NATURE](#)

ACS2019-CSD-FIN-0010

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver les prélèvements de 2019 pour l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Rideau, la Société d'aménagement de la rivière Nation-Sud et l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi tels qu'ils sont présentés dans le document 1 et exposés dans le présent rapport.

SERVICES DES RECETTES

6. [COMPTES GÉNÉRAUX – RADIATIONS POUR 2018](#)

ACS2019-CSD-REV-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique reçoive ce rapport concernant la radiation d'un montant de 119,407\$ des comptes généraux de 2018, tel que l'exige du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

7. [MISE À JOUR DE LA TAXE MUNICIPALE SUR L'HÉBERGEMENT](#)

ACS2019-CSD-REV-0003

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver les mises à jour d'ordre administratif au Règlement sur la taxe municipale sur l'hébergement (2017-401), selon les modalités exposées dans le présent rapport.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL
SERVICES EN FRANÇAIS

8. [RAPPORT SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS 2018](#)

ACS2019-CCS-GEN-0007

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

**Que le Comité des finances et du développement économique
recommande au Conseil de prendre connaissance du présent rapport.**

SERVICES JURIDIQUES

9. [RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS –
ARTICLE 5 – DÉCLARATION OBLIGATOIRE – RENOUELEMENT
D'ASSURANCE](#)

ACS2019-CCS-LEG-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique :

- 1. prenne connaissance du présent rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués par le greffier municipal et avocat général en vertu de l'article 5 du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs;**
- 2. recommande au Conseil municipal d'approuver le financement imprévu du renouvellement d'assurance annualisé de la Ville pour 2019-2020 par le Fonds de réserve de stabilisation des taxes de la Ville.**

SERVICES LÉGISLATIFS

10. [NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE RIDEAU](#)

ACS2019-CCS-FED-0010

RIDEAU-VANIER (12)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'approuver la nomination de Sean Rutherford au conseil de gestion de la Zone d'amélioration commerciale du centre-ville Rideau pour le mandat du Conseil 2018-2022 ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé pendant le prochain mandat du Conseil.

SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PLANIFICATION À LONG TERME

11. [PLAN D'AMÉLIORATIONS COMMUNAUTAIRES DU CHEMIN DE MONTRÉAL](#)

ACS2019-PIE-EDP-
0010

RIDEAU-VANIER (12), RIDEAU-ROCKCLIFFE
(13)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. d'approuver l'adoption d'un règlement désignant la zone illustrée dans le document 1 comme étant le Secteur d'améliorations communautaires du chemin de Montréal; et**

2. **d'approuver et d'adopter, par voie de règlement municipal, le Plan d'améliorations communautaires du chemin de Montréal énoncé dans le document 2.**
-
12. [DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN D'AMÉLIORATIONS COMMUNAUTAIRES DE BELLS CORNERS – 2165, RUE ROBERTSON](#)

ACS2019-PIE-EDP-0024

COLLÈGE (8)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

1. **d'approuver la demande de subvention en vertu du Plan d'améliorations communautaires (PAC) de Bells Corners présentée par Robertson Road Property II Limited, propriétaire du 2165, Rue Robertson, pour une subvention n'excédant pas 214 600 \$ sur une période maximale de 10 ans, sous réserve de la conclusion d'une entente de subvention en vertu du PAC, et conformément à ses modalités.**
2. **de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure, avec Robertson Road Property II Limited, une entente en vertu Plan d'améliorations communautaires de Bells Corners qui établira les modalités de versement de la subvention pour le réaménagement du 2165, chemin Robertson, à la satisfaction du directeur municipal, du greffier municipal et avocat général et de la trésorière municipale.**

SERVICE DE LA PLANIFICATION

13. [DEMANDE AU TITRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DES FRICHES INDUSTRIELLES, BIEN-FONDS SANS ADRESSE SITUÉ SUR LE CHEMIN INNES](#)

ACS2019-PIE-PS-0043

INNES (2)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande ce qui suit au Conseil :

- 1. Approuver la demande de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles présentée par Glenview Homes (Innes) Ltd., propriétaire du bien-fonds situé sur le chemin Innes et illustré dans le document 1, dans le cadre du Plan d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles, pour un montant maximal de 631 353 \$ sur une période maximale de dix ans, sous réserve de la conclusion d'une entente de subvention en vue du réaménagement des friches industrielles, et conformément à ses conditions; et,**
- 2. Déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure une entente de subvention pour la remise en valeur de friches industrielles avec Glenview Homes (Innes) Ltd., qui établit les modalités relatives au versement de la subvention permettant le réaménagement d'un bien-fonds situé sur le chemin Innes et illustré dans le document 1, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, du greffier municipal et avocat général, et de la trésorière municipale.**

POINTS À HUIS CLOS*

14. [ENTENTE DE PRINCIPE CONCLUE AVEC LA SECTION LOCALE 471 DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES EMPLOYÉES DE LA SCÈNE, DES PROJECTIONNISTES, DES ARTISTES ET DES MÉTIERS CONNEXES – À HUIS CLOS – DATE DE COMPTE RENDU : À LA RATIFICATION DE L'ENTENTE.](#)

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

À être étudié à huis clos conformément au Règlement de procédure 2019-8 et aux alinéas 13.(1)(d), relations de travail ou négociations avec les employés, et 13. (1)(f) conseils protégés par le privilège du secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin. Un rapport des détails de la convention collective sera présenté une fois que l'entente aura été ratifiée.

15. [PROMENADE SUNLAND - À HUIS CLOS – PROTÉGÉ PAR LE PRIVILÈGE DU SECRET PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT – ACCORD DE RÉOLUTION RELATIVEMENT À LA POURSUITE ENVISAGÉE : DATE DE COMPTE RENDU – APRÈS LE RÈGLEMENT DE LA QUESTION](#)

ACS2019-CCS-LEG-0003

CUMBERLAND (19)

À être étudié à huis clos conformément au Règlement de procédure 2019-8 et aux alinéas 13.(1)(e), les litiges actuels ou éventuels, y compris les questions dont les tribunaux administratifs sont saisis, ayant une incidence sur la municipalité, et 13. (1)(f) conseils protégés par le privilège du secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin. Les détails sera présenté après le règlement de la question.

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

A [LE POINT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – T4 DE 2018](#)

ACS2019-CMR-OCM-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

Le mardi 4 juin 2019

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.

- 2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le 22 mai 2019 dans le rapport no 4 du Comité des finances et du développement économique.*
- 3. Les points énumérés sous « Communications » et « Information distribuée auparavant » ne font pas partie de l'ordre du jour régulier et ne feront pas l'objet de discussion par le Comité, à moins qu'ils ne soient ajoutés à l'ordre du jour en vertu du paragraphe 89.(3) du Règlement de procédure.*